

SPRB – BDU
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFU/494578
DMS ED/2043-0062/32/2013-450PU
N/réf. : AVL/ah/3.8/s.556_Léopold
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc Léopold. Demande de permis unique portant sur le réaménagement des entrées 'Wiertz' et 'Eastman'. Avis conforme.
Dossier traité par E. Demellenne, DMS, et par C. Defosse, DU

En réponse à votre courrier du 23 juin 2014 sous référence, réceptionné le xxx, nous vous communiquons l'avis **conforme favorable sous réserve** émis par la CRMS en sa séance du 25 juin 2014, concernant l'objet susmentionné.

L'arrêté du 18/11/1976 classe comme site l'ensemble formé par le parc Léopold.

La CRMS est globalement favorable au projet mais demande de retravailler le plan de plantations tant pour les zones classées que pour ce qui concerne le jardin 'Wiertz' situé en dehors du périmètre de protection.

Pour l'entrée 'Belliard', zone classé, elle émet un avis conforme favorable sous réserve de :

- privilégier des espèces arbustives dans la zone latérale plantée, en remplacement des fougères et de la prairie fleurie qui sont proposés,
- revêtir le trottoir latéral de pavés platine,
- adapter et préciser les plans définitifs et les soumettre à l'accord préalable de la DMS.

La Commission émet les recommandations suivantes pour ce qui concerne le jardin 'Wiertz' :

- retravailler les lisières pour renforcer le caractère confidentiel de l'espace vert,
- privilégier la plantation d'arbustes aux vivaces et éviter les graminées,
- éloigner les grilles des chemins entourant le parterre central pour atténuer leur impact visuel.

La demande s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur du Quartier européen à propos du parc Léopold et porte sur le réaménagement des entrées 'Belliard / Eastman' et 'Wiertz' (projet Beliris). Elle vise à régler le problème des accès de livraison via la rue Belliard aux différentes institutions logées dans le parc. L'autre volet du projet porte sur le réaménagement du jardin existant du côté de la rue Wiertz pour améliorer l'interface entre le parc et l'espace public situé

entre le Parlement européen et la Représentation de Bavière. Ce jardin n'appartenant historiquement pas au parc Léopold n'est pas compris dans le périmètre classé.

A. Remarque générale sur le projet de plantation

Le projet est centré sur l'amélioration des entrées et sur une meilleure articulation du parc avec ses abords, ce qui est positif. Toutefois, il ne semble pas fondé sur une approche paysagère et se borne à recomposer certaines zones du parc sur le plan formel : les plans concernent essentiellement le tracé des chemins, les revêtements de sol ou l'installation d'œuvres d'art. La CRMS ne peut comprendre cette démarche alors que le projet intervient dans un parc classé qui occupe une fonction aussi stratégique dans le Quartier européen. Elle insiste pour qu'un architecte paysagiste spécialisé en restauration de parcs soit associé au projet actuel ainsi qu'à toute réflexion future sur le site.

Tant pour la zone 'Belliard' que 'Wiertz', le projet prévoit des plantations basses composées de vivaces et de graminées. Ce choix est en décalage par rapport à ce type de parc qui est caractérisé par la présence de pelouses, de parterres fleuris et de massifs arbustifs. La CRMS préconise donc de privilégier la plantation d'arbustifs, plus pertinents sur le plan historique ainsi qu'en termes d'entretien. Sur ce dernier point, les arbustes sont nettement préférables aux vivaces qui présentent une charge d'entretien non négligeable pour les jardiniers. Le choix de certains végétaux devra se faire en adéquation avec les végétaux de type bas présent sur le site (symphorine, lierre, ilex,...).

Quatre arbres doivent être plantés mais on ne précise pas sur les plans et au cahier des charges où ils se situent, ni quelle est leur essence précise. Le seul que l'on distingue se situe du côté de la rue Belliard. Sur quels critères s'est porté le choix des espèces ?

B. L'entrée Belliard (compris dans le périmètre de protection du parc Léopold)

Le parc Léopold est aujourd'hui saturé par nombre d'automobiles garées partout dans le site. Le présent projet devrait rendre l'usage du parc au public piétonnier, tout en conservant la possibilité de livraisons aux différentes institutions. Les travaux projetés induisent une modification légère du tracé du chemin donnant sur la rue Belliard, la création d'un trottoir latéral le long de l'Institut Eastman ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle zone engazonnée et la plantation d'un nouvel arbre à l'entrée du site. Le revêtement de sol, à savoir les pavés, reste identique à l'existant. Trois nouveaux luminaires sont implantés, ainsi que des bornes rétractables pour limiter l'accès au site.

Comme mentionné ci-dessus, on devra adapter le choix des plantations dans la zone latérale. Les espèces proposées, à savoir des fougères ainsi qu'une 'prairie fleurie', ne présentent aucun caractère structurant. En outre, ces plantes disparaissent en hiver. Elles sont dès lors inadaptées au lieu et devront être remplacées par des espèces arbustives, pour assurer une meilleure transition entre le chemin et les bâtiments qui bordent le parc.

L'option globale de réaménagement n'appelle pas de remarques sur le plan patrimonial. Cependant, à l'examen des documents on constate certaines divergences entre les plans et les photomontages, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau trottoir. Par souci de cohérence avec le chemin pavé, le trottoir devra être revêtu de pavés platine, mieux adaptés au

vocabulaire généralement adopté pour les parcs paysagers que la pierre bleue qui semble proposée. Les plans et le métré devront être adaptés en ce sens. Une attention particulière sera apportée au raccord des matériaux à l'entrée du site. Les plans de détails devront être soumis à l'accord préalable de la DMS.

Par la même occasion, certaines légendes des plans devront être précisées (représentation des bornes rétractables ainsi que du mobilier).

C. Le réaménagement du jardin longeant la rue Wiertz (non compris dans le site classé)

Autrefois construite, cette partie du parc a été aménagée vers 1994 par le paysagiste J. Wirtz sur la station souterraine réalisée par Electrabel pour le Parlement européen. Le jardin existant est donc grevé par d'importantes installations techniques. Cet espace vert est mal entretenu et offre aujourd'hui un aspect délabré.

Le présent projet vise à renforcer la lisibilité et à améliorer les entrées du parc depuis les rues Wiertz. A cette fin, le jardin existant serait remplacé par un aménagement conçu dans l'esprit du parc Léopold et composé de parterres en forme de « patatoïdes ». Sur le parterre central seraient installées douze œuvres d'art en forme d'autruches faisant référence au jardin zoologique ayant existé à proximité.

La CRMS ne s'oppose pas au parti global du projet. Le maintien d'une entrée dans l'axe du Parlement et la fermeture du parc sur l'angle formé par le parvis et la rue Wiertz auront une incidence positive sur l'espace vert. Dans la mesure du possible, cette dernière devrait être davantage décalée pour renforcer la cohérence de l'angle, ce qui permettrait éventuellement de conserver quelques arbres supplémentaires.

Pour ce qui concerne le plan de plantation, la CRMS fait référence à ses remarques précédentes préconise de :

- remplacer les plantes vivaces par des arbustifs,
- retravailler les lisières (côté Parlement et rue Wiertz) pour renforcer le caractère convivial de l'espace vert sans totalement masquer les abords,
- éloigner les grilles des chemins entourant le parterre central pour atténuer leur impact visuel,
- réévaluer la pertinence de planter des graminées dans la zone centrale au vu des charges d'entretien que présente ce type d'espèces (taille annuelle avec production importante de déchets).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. à : BDU-DMS : E. Demelenne
BDU-DU : Fr. Timmermans, C. Defosse